

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

En exercice :	48	L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juin à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire. Membres présents : Mme ALDERSLEY Anne-Leslye, Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, Mme BAUMEL Annick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHAUVIN Violetta, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Éric, Mme DELEPINE Véronique, M. DENOT André, M. DERIEUX Charles, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean-Yves, M. GAZENGEL Michel, M. GROMELLON Jacques, Mme GUERIN Monique, M. HAMARD Denis, Mme HAMON Catherine, M. LABYT Jean-Louis, M. LEMETAYER Claude, Mme MASSIN Émilie, M. PAYEN Jérôme, M. ROBIDEL Sébastien, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle Absents : M. BARRÉ Jean Noël, Mme CHANVRY Alda, Mme COQUEMAN Stéphanie, M. DELACHIENNE Nicolas, M. DELAMARCHE Vincent (procuration à Mme FAUCONNIER Sylvie), Mme DUMONT Magaly, Mme FILLATRE Jans, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean-Luc, Mme JOUENNE Laure, M. LEBEL Didier, M. PLIN Claude, M. POREE Lionel, M. POULAIN Anthony, M. RUBY Philippe. Secrétaire de séance : Mme Rachelle TRINCOT
Présents :	33	
Absents :	15	
Procurations :	1	
Votants :	34	
Date de convocation :		

Le 13 juin 2017

2017/38 : Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie

Vu la délibération 2017/03/29-79 du conseil de la Communauté d'agglomération

Vu l'exposé de M. le Maire rappelant les travaux de sécurisation prévus pour l'accès au Mont Saint Michel et la mise en place d'un centre de surveillance, précisant que l'investissement s'élève à 2 millions d'euros, financés à 80 % par l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la modification suivante des statuts de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie :

Ajout au chapitre C compétences facultatives paragraphe C.2.2 Tourisme aménagement et équipement de sites touristiques d'une ligne indiquée comme suit : « 5. Sécurisation de l'accès au Mont Saint Michel. »

2017/39 : Demande d'intervention de l'établissement public foncier de Normandie - Immeuble 69 rue Couesnon

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2017,

Vu l'exposé de M. le Maire relatif aux modalités d'intervention de l'EPFN. Suite à la demande de Mme Schvan s'interrogeant sur le devenir du bâtiment, M. le Maire rappelle que le PLU prévoit à cet endroit une servitude pour emplacement réservé. Monsieur Belloir ajoute que l'EPFN revendra le bien à la Commune pour le prix d'acquisition majoré des frais de notaire et prendra en charge la majorité des frais de démolition.

Compte tenu du projet d'aménagement du carrefour rue Couesnon/rue des Bordeaux et de la volonté de la

Commune de réaliser sur les parcelles AE 176 et 177 une aire de stationnement et/ou du logement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AE n° 176 et 177 pour une contenance de 392 m2,
- ✓ DECIDE de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF) pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,
- ✓ DECIDE DE S'ENGAGER à racheter le terrain dans un délai de cinq ans,
- ✓ DECIDE D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF.

2017/40 : Demande d'intervention de l'établissement public foncier 2 route de St Georges

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2017

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de l'entrée Ouest et des Rives du Couesnon s'inscrit dans le projet politique de la municipalité et vise à renforcer l'attractivité de la Commune, faire s'arrêter les touristes et concourir ainsi au maintien du commerce de proximité, améliorer le cadre de vie. Monsieur Lemétayer craint que la Commune ne maîtrise pas le prix d'achat en passant par l'EPFN et qu'à terme le prix soit trop élevé pour un bâtiment à détruire. M le Maire répond que, d'une part, la position du bâtiment est vraiment gênante pour la valorisation des rives du Couesnon et, d'autre part, que l'EPFN agit dans les négociations en concertation avec la Commune qui peut ainsi déterminer le plafond qu'elle n'entend pas dépasser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 9 pour une contenance de 2043 m2,
- ✓ DEMANDE l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF) pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,
- ✓ S'ENGAGE à racheter le terrain dans un délai de cinq ans,
- ✓ DECIDE D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF.

2017/41 : Attribution de subventions aux associations

Vu l'avis favorable des commissions concernées,

- Vu le tableau des propositions de subventions présenté à l'écran, Monsieur Royer apporte les précisions suivantes : pour les sociétés de chasse la subvention est basée sur la somme de 10 € par adhérent, la subvention exceptionnelle de l'amicale laïque correspond aux manifestations organisées pour son 40ème anniversaire, le budget présenté par l'USP n'inclut pas les frais relatifs à la mise à disposition de l'agent d'animation.

- Madame Fauconnier indique que le comité des fêtes d'Ardevon est en stand by et ne prévoit cette année qu'une sortie vélo.

- Mme Desgranges regrette que la subvention du jumelage Pontorson-Wassenberg soit inférieure à celle de l'association Amitiés- Highworth car elle organise davantage de manifestations et réalise des animations pour obtenir d'autres sources de financement. M. Lemétayer partage la position de Mme Desgranges. Madame Dobetzky répond que la proposition de subvention ne remet pas en cause les animations et le travail de l'association Pontorson-Wassenberg, elle est de 1500 € parce que l'association dispose de réserves supérieures à une année de fonctionnement. Monsieur Lemétayer répond que ce principe n'encourage pas les associations à avoir une gestion saine, à organiser des manifestations pour avoir d'autres recettes que les subventions de la Commune. Monsieur le Maire précise que si l'association a besoin de soutien financier pour le cinquantième

anniversaire, une rallonge pourra être donnée. Monsieur Lemétayer estime qu'il est déjà difficile de trouver des bénévoles et qu'il faut donc valoriser leurs actions.

Monsieur Cachera ainsi que Mme Delepine souhaitent une politique globale et sont favorables à ce que l'on tienne compte des réserves financières de chaque association. Monsieur Gazengel répond qu'il faut veiller à la sincérité du contenu des documents remis par les associations.

Monsieur Belloir entend les remarques et regrette que l'association n'ait pas été informée que ce choix est lié à ses réserves financières. Il propose qu'un message soit adressé quand la subvention accordée est inférieure au montant demandé.

Monsieur le Maire souhaite que dans la mesure du possible le conseil respecte le travail des commissions.

- Madame Collin informe le conseil que la commission affaires sociales n'a pas été convoquée, mais qu'elle votera néanmoins les subventions. Monsieur Gromellon souhaiterait connaître le montant de l'adhésion pour chaque association.

- Monsieur Dechancé indique que certaines associations comme celle des commerçants ont disparu.

- Madame Ameline rappelle que l'OCAC percevait avant le transfert de compétences à l'EPCI 10 000 €, aujourd'hui la Commune verse 5000 €. Interrogé par M. le Maire, M. Bichon répond que les activités de l'OCAC doivent être pérennisées, les 5000 € de différence sont depuis versés par la Communauté d'agglomération et financés indirectement par la Commune au travers des décisions prises par la CLECT.

- Monsieur le Maire informe que la subvention proposée pour Musiques à Pontorson est réduite cette année à 6000 € compte tenu que fin septembre, dans le cadre de Musiques en Baie quatre concerts co-financés par le Département auront lieu sur le territoire communal.

- Madame Delépine regrette que le nombre de participants aux commissions ne soit pas plus important.

- Avant de délibérer, Monsieur Lemétayer, ajoute qu'à une époque où l'Europe a besoin de soutien, seul le comité de jumelage Pontorson-Wassenberg défend ce principe et accueille des jeunes, il regrette que le conseil n'affirme pas son appui à cette démarche.

Il est convenu que l'an prochain les commissions examinant les demandes de subventions auront lieu à 20 h et M. le Maire veillera à ce que la commission affaires sociales soit convoquée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (3 abstentions)

APPROUVE l'attribution des subventions figurant dans le tableau joint en annexe
(annexe n°1)

2017/42 : Subvention pour la scolaire pontorsonnaise

Vu les avis favorables de la commission éducation jeunesse et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention de 908,40 € à la scolaire pontorsonnaise pour le projet de classe découverte organisé à Rennes les 7 et 14 mars 2017.

Le montant de la subvention a été fixé au regard du bilan financier établi à l'issue du projet et conformément à l'engagement pris lors du troisième conseil d'école de 2016.

2017/43 : Dénomination de rues-rue des pommiers

Vu les propositions de la commission travaux voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de nommer la partie de la rue du stade comprise entre le carrefour avec la route d'Antrain et le stade : « rue des pommiers ».

La dénomination de l'impasse de Caugé est reportée à une réunion ultérieure. Madame Schvan évoque les confusions d'adresses rue de Rennes et route d'Antrain et pense que la route d'Antrain devrait être renommée rue de Rennes.

2017/44 : Création d'un comité bocage communal

Vu l'avis favorable la commission aménagement du territoire, urbanisme et environnement réunie le 14 juin 2017

Considérant que les Communes peuvent créer des instances communales dont le rôle est de donner un avis sur les déclarations préalables relatives aux haies (arasements, ...) lorsqu'elles sont classées dans le document d'urbanisme.

Suite à la remarque de M. Gromellon sur un risque de superposition avec le travail des SAGE, M. Bichon répond que le rôle des deux instances est différents : les SAGE réalisent les inventaires, la mission des comités communaux est de donner sur des travaux concernant des haies classées dans le document d'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ DECIDE de créer un comité bocage communal chargé de donner un avis sur les déclarations préalables concernant des travaux sur les haies classées dans le document d'urbanisme,
- ✓ DECIDE de fixer sa composition de la façon suivante :
 - M. Vincent Bichon, Mme Noëlle Desgranges, M. Frédéric Dupré, M. Sébastien Robidel et M. Christophe Ruaux, conseillers municipaux
 - M. Marc Lechat, M. Éric Martel et M. Louis Pontais, agriculteurs
 - M. Paul Sanson représentant du GOMn (groupe ornithologique normand) et Président de l' ASA du littoral Sud Est
 - 1 représentant désigné par les sociétés de chasse,
 - 1 représentant désigné par la société de pêche,

2017/45 : Lutte contre les frelons asiatiques – Convention FDGDON (Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles) de la Manche 2017

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2017 confiant à la FDGDON de la Manche l'animation et la coordination de la surveillance, de la prévention et le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Département.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire urbanisme et environnement réunie le 14 juin 2017.

Monsieur Cachera estime que le coût des destructions doit être pris en charge par la Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de conclure la convention proposée par le FDGDON de le Manche et relative à la lutte collective contre le frelon asiatique.

2017/46 : Convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'établissement rural)

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire urbanisme et environnement réunie le 14 juin

2017.

Vu les concours que peut apporter la SAFER aux collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention avec la SAFER portant sur les points suivants :

- Mission cartographique
- Mise en place de Vigifoncier sur le périmètre de la commune historique de Pontorson. La commune est informée des DIA sur les zones naturelles et agricoles.
- Des outils de gestion locative temporaire qui permettent de déroger au statut du fermage pour les terrains agricoles dont la destination risque à terme de changer. Cette procédure sera utilisée pour la parcelle 065 AE495. Les biens sont mis à disposition de la SAFER par la collectivité propriétaire.

2017/47 : Participations scolaires et subvention pour les TAP

Vu le bilan financier des services scolaires et des TAP

Vu la réunion du 7 juin 2017 avec les représentants des Communes concernées,

Vu l'avis de la commission des finances du 14 juin 2017,

Départ de M. GROMELLON Jacques (procuration à M. Derrieux)

Madame Delépine fait part au conseil des réunions organisées avec les représentants des Communes concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les participations scolaires et TAP pour l'année 2016/2017 suivantes :

- Participation pour un élève scolarisé en maternelle : 1497 €
- Participation pour un élève scolarisé en élémentaire (sauf classe ULIS) : 525 €
- Participation pour un élève scolarisé en classe ULIS : 481 €
- Participation par élève pour les temps d'activités périscolaires : reste à charge pour la Commune soit 283 €, une remise correspondant aux aides reçues sera accordée si la Commune perçoit les aides de l'État (estimées à 90 €/enfant)

Madame Massin demande si la semaine de 4,5 jours sera maintenue à la rentrée. Mme Delépine répond que les textes réglementaires concernant l'organisation pour la rentrée prochaine ne sont pas encore sortis.

2017/48 : Participation obligatoire OGEC Ecole Notre Dame – année scolaire 2016/2017

Départ de M. DUPRÉ Frédéric.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2017

Vu la délibération 2017/47 relative aux participations scolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

DE VERSER à l'OGEC Notre Dame 525 € x 53 élèves élémentaires soit 27 825 €

Compte tenu de l'avance de 9 300 € versée précédemment, la somme restant à mandater s'élève à 18 525 €.

2017/49 : Subvention au profit de l'OGEC Notre Dame

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (32 pour 1 contre)

DE VERSER une subvention de 1000 € par enfant domicilié à Pontorson et scolarisé en classe de maternelle à l'école Notre Dame de Pontorson pour l'année scolaire 2016/2017 soit 1000 € x 27 élèves de maternelle = 27 000 €

Compte tenu de l'avance précédemment versée de 4500 €, la somme restant à mandater s'élève à 22 500 €.

2017/50 : Demande subvention de l'OGEC école Sainte Anne d'Antrain

M. DUPRÉ Frédéric entre en séance.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2017

Suite à la question de Mme Collin s'interrogeant sur le choix de cette école, Mme Trincot répond que cette décision est liée au lieu de travail de la mère des enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (1 abstention)

DE VERSER une subvention de 1025 € pour deux élèves scolarisés à l'école Sainte Anne d'Antrain l'un en maternelle et l'autre en CP et domiciliés à Vessey.

2017/51 : Demande de subvention de l'école collègue Immaculée Conception de Saint-James

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (2 abstentions)

DE VERSER une subvention de 2550 € à l'école collègue Immaculée Conception de Saint-James pour 3 enfants scolarisés en maternelle et 2 en élémentaires domiciliés à Vessey.

2017/52 : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 et R. 2333-10 à R. 2333-17

Vu le décret n° 2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure

Vu la délibération du conseil municipal de Pontorson instituant la taxe sur les emplacements publicitaires (TSE)

Vu la délibération 52/2007 du 23 mai 2007 précisant les modalités d'application de la TSE

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2017

Considérant que la TLPE instaurée par la loi du 4 août 2008 se substitue automatiquement à la TSE

Considérant que la réglementation exonère les enseignes inférieures à 7 m²

Considérant que l'article L 2333-8 du CGCT permet au conseil municipal d'étendre l'exonération aux enseignes inférieures à 12 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ décide d'exonérer totalement les enseignes inférieures à 12 m²

→ rappelle que le régime de droit commun continue à s'appliquer pour les autres dispositions, les tarifs sont fixés conformément aux dispositions de l'article L 2333-9 du CGCT et sont indexés sur l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

2017/53 : Groupement d'achat de fourniture d'électricité

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2017

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la convention constitutive du groupement de commandes

Considérant que la commune historique de Pontorson adhère déjà à ce groupement, que la présente délibération permettra d'ajouter les sites concernés des communes historiques de Macey et Vessey

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser l'adhésion de la Commune de Pontorson au groupement de commandes coordonné par le Syndicat départemental d'énergies de la Manche pour
 - l'achat d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 KVA
 - l'achat d'électricité pour les ouvrages d'éclairage publicité
- -Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents) ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Pontorson et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres est celle du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;
- Précise que les dépenses inhérentes à cet achat seront inscrites aux budgets correspondants.

2017/54 : Constatation de créances éteintes

Vu les éléments transmis par les services du Trésor Public

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE un montant de créances éteintes s'élevant à 2053,29 € pour le budget principal et 2218,21€ pour le budget annexe eau potable. Ces dépenses seront imputées au compte 6542.

Ces effacements de dette sont prononcés suite à une clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une liquidation judiciaire ou une procédure de rétablissement personnel sans liquidation pour des dossiers de surendettement.

2017/55 : Inventaire des zones humides et du bocage – commune déléguée de Macey

Considérant le rôle du bocage et des zones humides pour préserver la ressource en eau et afin de répondre aux objectifs du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sélune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACTE le lancement des inventaires « bocage et zones humides » sur la partie de la commune déléguée de Macey située dans le bassin versant de la Sélune. Cet état des lieux sera réalisé par les techniciens du syndicat mixte du bassin de la Sélune en concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles de la commune.

2017/56 : Composition de la Commission travaux voirie

Vu la demande de M. Charles DERIEUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE MODIFIER la délibération n°2016/04 afin de permettre à M.DERIEUX Charles de participer à la commission travaux voirie

017/57 : Cession de l'immeuble sis 5 rue de la barre (ancien presbytère de Les Pas – parcelles 392 B 95 et 96)

Vu l'estimation du service des domaines

Vu la délibération du 22 septembre 2016, décidant de recourir aux services de la société Agorastore et de fixer le prix de vente de l'ancien presbytère de Les Pas à 140 000 €

Considérant que plusieurs visites ont eu lieu mais qu'aucun candidat n'a donné suite compte tenu de la situation du bien, du prix de vente proposé et des travaux à réaliser

Vu la proposition d'achat de M. Margueritte adressée à Agorastore pour un montant revenant à la commune de 110 091,74€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE la proposition de M. Margueritte reçue par la société Agorastore
- DECIDE de lui céder l'immeuble sis 5 rue de la barre – parcelles 392 B 95 et 96 - ex presbytère de Les Pas pour la somme de 110 091,74 €.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à la concrétisation de cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme